

LUNDI 05 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue le lundi 05 décembre 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7264-1216**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour en gardant ouvert les Affaires nouvelles jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2016 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7265-1216**

ADOPTÉE.

Adoption des comptes.

Sur proposition de Marc Lavigne, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'octobre 2016 tels que déposés au montant total de : **309 305.56 \$** **7266-1216**

ADOPTÉE.

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7267-1216**

ADOPTÉE.

Achat de lumières au Del.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à acheter sept nouvelles lumières au Del et 54 watts pré-montées pour les faire installer à différents endroits dans le village. **7268-1216**

ADOPTÉE.

Installation de lumières au Del

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire **7269-1216**

Que la directrice générale, soit autorisée à demander à Hydro-Québec de bien vouloir procéder au raccordement de sept nouvelles lumières de rues additionnelles au Del de 54 watts pré-montées sur le rang 6 (village).

Qu'un plan soit annexé à la demande;

Que les frais encourus concernant le prolongement du réseau électrique et le raccordement des lumières soient défrayés par la municipalité selon les tarifs établis par Hydro-Québec en vigueur au moment des réalisations.

ADOPTÉE.

Refinancement de règlement d'emprunt.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **7270-1216** unanimement, que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à prendre entente avec une institution financière de son choix offrant un tarif avantageux pour effectuer le refinancement de 69,100.\$ solde du capital du règlement d'emprunt de 128,500.\$ antérieurement emprunté à la Financière Banque Nationale Inc. (règlement numéro : 126-0811) devenant à échéance le 14 février 2017 dont nous avons eu l'approbation du Ministère des Affaires municipales sur 10 ans et que le maire et ou la secrétaire-trésorière ou adjointe soient autorisés à signer les documents pour le refinancement du 69,100.\$ représentant les 5 dernières années à payer et que le montant de 69,100.\$ emprunté à la nouvelle institution financière soit acheminé à la banque Financière Nationale Inc. pour effectuer le versement final.

ADOPTÉE.

Adhésion à la FQM.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **7271-1216** unanimement que la municipalité adhère à la FQM pour 2017 au montant de 980.53\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion avec Rouli-Bus pour 2017.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu **7272-1216** unanimement que la Municipalité de St-Rosaire renouvelle son adhésion pour le transport adapté avec Rouli-Bus pour l'année 2017, au montant de 2610.00\$

ADOPTÉE.

Renouvellement S.I.U.C.Q. pour 2017.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **7273-1216** unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler l'adhésion à l'organisme de service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec de la MRC d'Arthabaska, pour l'année 2017 et accepte de défrayer les frais de 1.10\$/habitant, au prorata de la population.

ADOPTÉE

Dépôt du calendrier des séances du Conseil 2017.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon que le calendrier **7274-1216** des séances du conseil pour 2017 soit accepté tel que donné, et qu'il soit publié dans notre journal local.

Soit lundi le :

16 janvier 2017	06 février 2017	06 mars 2017
03 avril 2017	01 mai 2017	05 juin 2017
03 juillet 2017	14 août 2017	11 septembre 2017
02 octobre 2017	13 novembre 2017	04 décembre 2017

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Frédéric Champagne, qu'à une **7275-1216** séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'un règlement sera présenté pour modifier le règlement des élus municipaux pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement de modification de règlement des élus municipaux est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.
ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Marc Lavigne, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'un règlement sera présenté pour modifier le règlement des employés municipaux pour adoption.

7276-1216

Une dispense de lecture dudit règlement de modification de règlement des employés municipaux est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.
ADOPTÉE.

Demande de Xit télécom.

CONSIDÉRANT La demande de Xit télécom pour l'ajout d'un rail de sécurité dans la tour située sur le terrain de la Municipalité au montant de 1985.\$ + txes

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a défrayé le coût de cette tour;

CONSIDÉRANT Qu'elle a offert à la cie Xit télécom de s'en servir afin de desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT Qu'aucun frais de location ni d'électricité à ce jour n'a été réclamé à la cie Xit télécom;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité croit avoir fait sa part en permettant à la cie Xit télécom de s'en servir jusqu'à avis contraire;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on demande à la cie Xit télécom d'ajouter un rail de sécurité à leurs frais étant donné que nous leur prêtons la tour gratuitement jusqu'à avis contraire.

7277-1216

ADOPTÉE.

Adhésion à la COMBEC pour 2017.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que l'inspecteur municipal soit autorisé à adhérer à la COMBEC (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour 2017 au montant de 350.\$ plus taxes.

7278-1216

ADOPTÉE.

Demande de dérogation mineure de M. Réjean Rheault et Mme Suzanne Bergeron.

CONSIDÉRANT Que M. Réjean Rheault et Mme Suzanne Bergeron du 161 rang 6 désirent faire la création d'un lot résidentiel afin de créer deux lots distincts;

CONSIDÉRANT Que la Commission de la Protection du Territoire Agricole autorise une subdivision de lot d'une superficie maximale de 5,000 m²;

CONSIDÉRANT Que le 2^e lot détaché se situe en zone agricole et comporterait une largeur à l'avant de 14,60 mètres au lieu de 50 mètres comme stipule notre réglementation municipale mais toutefois permet la circulation de la machinerie pour réaliser des travaux d'agriculture;

CONSIDÉRANT Que 1^{er} lot créé serait considéré comme résidentiel et comporterait une profondeur de 45.70 mètres du côté droit et de 55.74 mètres du côté gauche au lieu de 75 mètres de profondeur selon notre réglementation municipale établie en considération d'un couloir riverain;

CONSIDÉRANT Que M. Réjean Rheault et Mme Suzanne Bergeron ont demandé à un arpenteur de nous faire parvenir le plan

précisant les distances exactes de ces lots;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne appuyé par Johanne Gagnon que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de M. Réjean Rheault et Mme Suzanne Bergeron du 161, rang 6, afin de conserver une superficie totale de 5,000 m² pour leur lot résidentiel avec une profondeur moindre et d'autoriser que le second lot conserve une largeur avant de 14.60 mètres minimum permettant de circuler avec des équipements agricoles sur recommandation du comité du CCU.

7279-1216

ADOPTÉE.

Demande de dérogation mineure de Sunny Desrochers.

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure de M. Sunny Desrochers du 154, Grande-Ligne pour son garage;

CONSIDÉRANT Que M. Desrochers désire se construire un garage d'une hauteur totale de 17 pieds 4 pouces;

CONSIDÉRANT Que selon notre réglementation la hauteur du garage devrait être de 13 pieds 2 pouces;

CONSIDÉRANT Que son garage est inférieur à la hauteur de sa résidence;

CONSIDÉRANT Que son garage est situé à l'arrière de son terrain se situant à proximité d'un terrain boisé;

CONSIDÉRANT Que son garage ne nuit nullement à son voisinage étant donné son emplacement;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de M. Sunny Desrochers pour la construction de son garage d'une hauteur totale de 17 pieds 4 pouces suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

7280-1216

ADOPTÉE.

Autorisation d'engager des spécialistes.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que le conseil municipal consente à engager les spécialistes nécessaires pour tout ce qui concerne les étapes et la construction de nouveaux logements pour la Municipalité.

7281-1216

ADOPTÉE.

Services d'une firme d'expert-conseils.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'inspecteur municipal à engager un agronome d'une firme d'expert-conseils pour examiner une demande de certificat d'autorisation et construction reçue à la Municipalité.

7282-1216

ADOPTÉE.

Signature d'un protocole d'entente.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le maire M. Harold Poisson soit mandaté pour signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire pour l'aménagement d'un sentier de marche (dossier : 556623) dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

7283-1216

ADOPTÉE.

Demande de Les Canneberges du Roy.

Il est proposé par Frédéric Champagne appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que l'on demande à M. Sylvain Lemoine de bien vouloir nous signer l'entente dont copie est jointe ci-dessous pour lui donner son autorisation :

7284-1216

Entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Rosaire et Les Canneberges du Roy, lots : 4 477 324 4 478 002 4 478 783 et 4 793 691.

À la demande de M. Sylvain Lemoine, la Municipalité de Saint-Rosaire autorise Les Canneberges Du Roy à utiliser un canon à détonation au propane **aux conditions suivantes :**

- Le canon devra être utilisé à la saison ou les champs sont inondés seulement variant sur une période d'environ trois semaines.
- Dans le cas où l'utilisation du canon s'avère inefficace pour éloigner les oiseaux, il devra être retiré.
- Le canon devra être situé et orienté en fonction d'être le moins nuisible possible pour les résidences situées à proximité;
- Dans le cas où plusieurs plaintes surviendraient, le canon devra être enlevé à la demande de la municipalité.
- Cette autorisation ne vous décharge pas de toutes responsabilités envers les règlements autres que municipal pouvant s'appliquer.

Considérant que le représentant de «LES CANNEBERGES DU ROY» souhaite collaborer avec la municipalité en l'égard de cette nouvelle technologie qui sera utilisée, la municipalité **AUTORISE** l'utilisation du canon propane.

Par contre, si l'utilisation de cet équipement s'avère dérangeant pour les citoyens, la Municipalité de Saint-Rosaire se réserve le droit d'exiger au propriétaire de ne plus utiliser le canon au propane en vertu de la section V du règlement municipal G-100.

Céline Raymond,
Dg. Sec.-trésorière.

Sylvain Lemoine
Les Canneberges du Roy.

Note : l'entente a été signée par la Dg. et M. Lemoine le 19 décembre 2016.

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Roland Allard à 20h34.
ADOPTÉE.

7285-1216

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.

LUNDI 07 DÉCEMBRE 2016

À une séance SPÉCIALE du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, dûment convoquée à la séance du lundi 07 décembre 2016 où tous les membres présents ont renoncé à l'avis de convocation, un avis de convocation a été également transmise aux conseillers absents, tenue à 20h00 au Centre Multifonctionnel, au 12 rue Fournier, sont présents : Harold Poisson Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort ainsi que Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière. Une séance d'informations publique a été donnée aux résidents pour les informer des orientations futures.

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item Affaires nouvelles reste ouverte jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE.

7286-1216

Adoption du budget.

Il est proposé par Frédéric Champagne appuyé par Johanne Gagnon et résolu à **7287-1216** l'unanimité que les prévisions budgétaires pour l'année 2017 soient adoptées avec les recettes et les dépenses suivantes :

RECETTES :

Taxes	1 154 052\$
Paiements tenant lieux de taxe	2 792\$
Droits sur mutations immobilières	11 000\$
Droits sur carrières	123 469\$
Subvention gouvernementale pour l'entretien local	77 106\$
Subventions conditionnelles	138 402\$
Autres (Gesterra, ristourne, assurances, permis)	17 200\$
Ristourne sur l'essence programme TECQ	100 000\$
Vente de terrains	85 596\$
Autres recettes de source locale	28 977\$
Revenus de location du CPE et de la Caserne	48 111\$
Appropriation du surplus accumulé non affecté	172 000\$
TOTAL DES RECETTES :	2 025 195\$

DÉPENSES:

Administration générale	360 944\$
Sécurité publique	290 779\$
Transport	367 450\$
Hygiène du milieu	170 133\$
Urbanisme	123 092\$
Édifice loisirs & culture	166 162\$
Emprunts & frais bancaires	241 135\$
Affectations	305 500\$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 025 195\$

ADOPTÉE.

Adoption du taux de la taxe foncière pour 2017.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu **7288-1216** unanimement que le taux de la taxe foncière pour l'année 2017 soit fixé à 0,91¢/100\$ d'évaluation.

ADOPTÉE.

Adoption du tarif pour la cueillette des déchets et collecte sélective.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu **7289-1216** unanimement que le taux de taxe pour défrayer les coûts de déchets, de récupération et de matières putrescibles pour l'année 2017, soit fixé à 255 \$ pour les résidences et les chalets.

ADOPTÉE.

Adoption du coût de la taxe d'eau et des dates de versements.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne et résolu **7290-1216** unanimement que la taxe d'eau pour l'année 2017 soit fixée selon les tarifs établis dans le tableau annexé, faisant partie intégrante du procès-verbal.

Taxe d'eau pour 2017	
Résidence et garage commercial	260.00 \$
Piscine et spa	50.00 \$
Salon de coiffure	50.00 \$
Pépinière	75.00 \$
Garage privé avec service de lavage	20.00 \$

Terrain vacant		10.00 \$
Cheval, vache, etc.	l'unité	10.00 \$
Veau, mouton, chèvre, etc.	l'unité	5.00 \$

Le paiement des taxes foncières dont le total est **supérieur à 300.\$** sera reparti en 4 versements égaux, dont les échéances sont les suivantes : Le 1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2017.

ADOPTÉE.

Adoption du taux pour les frais d'administration.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu à **7291-1216** l'unanimité que le taux pour les frais d'administration pour l'année 2017, soit fixé à 15 % sur toutes les sommes dues envers la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE.

Autorisation à collecter les sommes dues.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort que le Conseil **7292-1216** autorise la secrétaire-trésorière à collecter les montants ainsi que toutes les sommes dues envers la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE.

Publication des prévisions budgétaires.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron que le feuillet **7293-1216** explicatif des prévisions budgétaires pour 2017 soit publié dans le journal « l'Écho de chez nous ».

ADOPTÉE.

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne à **7294-1216** 20h22. Par la suite s'est tenue une séance d'informations pour les résidents.

ADOPTÉE.

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.